

# **S.E.L. - SERVICE D'ENTRAIDE ET DE LIAISON**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

157, rue des Blains

92220 BAGNEUX

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2022

## S.E.L. - SERVICE D'ENTRAIDE ET DE LIAISON

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

157, rue des Blains

92220 BAGNEUX

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2022

---

À l'assemblée générale de l'association S.E.L. - SERVICE D'ENTRAIDE ET DE LIAISON

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association S.E.L. - SERVICE D'ENTRAIDE ET DE LIAISON relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 8 décembre 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

 *Djamel Zahri*

Djamel ZAHRI



AGO du 13 décembre 2022

---

# Comptes annuels

---

Exercice relatif à la  
période comprise entre  
le 01 juillet 2021  
et le 30 juin 2022

---

SEL  
Association loi 1901

---



---

# BILAN 2021 - 2022

---

SEL  
Association loi 1901

---

*AGO du 13 décembre 2022*

---

**BILAN DU SEL  
EXERCICE 2021-2022**

Selon ANC 2018-06 - AGO du 13/12/2022

ACTIF	30/06/2022			30/06/2021
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Valeur nette	Valeur nette
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>493 230</b>	<b>445 941</b>	<b>47 289</b>	<b>141 795</b>
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, Droits et valeurs similaires	445 941	445 941	-	141 795
Immobilisations incorporelles en cours	47 289		47 289	
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 229 544</b>	<b>497 085</b>	<b>732 459</b>	<b>764 609</b>
Terrains				
Constructions	1 058 924	361 402	697 522	722 959
Installations techniques, matériel et outillage industriels	93 867	77 037	16 830	18 693
Autres immobilisations corporelles	76 753	58 646	18 107	22 958
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>52 567</b>	<b>-</b>	<b>52 567</b>	<b>162 567</b>
Participations et Créances rattachées	2 524	-	2 524	2 524
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	50 043	-	50 043	160 043
<b>Total I</b>	<b>1 775 341</b>	<b>943 025</b>	<b>832 315</b>	<b>1 068 971</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances	919	-	919	4 768
Créances clients, usagers et comptes rattachés	124 747	-	124 747	38 027
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres				
Valeurs mobilières de placement	330 498	-	330 498	335 989
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 904 521	-	1 904 521	2 011 672
Charges constatées d'avance	38 992		38 992	48 467
<b>Total II</b>	<b>2 399 677</b>	<b>-</b>	<b>2 399 677</b>	<b>2 438 923</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>4 175 018</b>	<b>943 025</b>	<b>3 231 992</b>	<b>3 507 894</b>



**BILAN DU SEL**  
**EXERCICE 2021-2022**

Selon ANC 2018-06 - AGO du 13/12/2022

<b>BILAN PASSIF</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>30/06/2021</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>467 325</b>	<b>467 325</b>
<i>Fonds propres complémentaires</i>	467 325	467 325
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	<b>93 353</b>	<b>113 353</b>
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>	93 353	113 353
Ecarts de réévaluation		
<b>Réserves</b>	<b>482 032</b>	<b>482 031</b>
Réserves statutaires ou contractuelles		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>	242 566	102 566
Autres	239 466	379 465
<b>Report à nouveau</b>	<b>238 267</b>	<b>28 307</b>
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>109 128</b>	<b>209 960</b>
<i>Situation nette (sous-total)</i>	1 390 104	1 300 976
Fonds propres consommables		
Autres fonds associatifs		
<b>Total I</b>	<b>1 390 104</b>	<b>1 300 976</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
<i>Fonds dédiés</i>	903 738	1 019 711
<b>Total II</b>	<b>903 738</b>	<b>1 019 711</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total III</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	34 101
Emprunts et dettes financières diverses	44 982	44 982
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	167 164	92 299
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
Dettes fiscales et sociales	211 276	212 325
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	457 745	773 561
Instruments de trésorerie		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance	56 983	29 939
<b>Total IV</b>	<b>938 150</b>	<b>1 187 207</b>
Ecarts de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>3 231 992</b>	<b>3 507 894</b>



---

# COMPTE DE RESULTAT 2021 - 2022

---

SEL  
Association loi 1901

---

*AGO du 13 décembre 2022*

---

**COMPTE DE RESULTAT DU SEL  
EXERCICE 2021-2022**

Selon ANC 2018-06 - AGO du 13/12/2022

	30/06/2022	30/06/2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Cotisations</b>	<b>3 690</b>	<b>2 960</b>
<b>Ventes de biens et services</b>	<b>13 443</b>	<b>12 579</b>
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	13 443	12 579
- dont parrainages		
<b>Produits de tiers financeurs</b>	<b>7 169 634</b>	<b>7 634 596</b>
Concours publics et subventions d'exploitation	102 561	5 904
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	<b>6 970 981</b>	<b>7 428 974</b>
- Dons manuels	6 912 669	6 731 135
- Mécénat	31 813	30 948
- Legs, donations et assurances-vie	26 500	666 891
Contributions financières	96 092	199 718
<b>Reprise sur amortissements, dépréciations, prov et transferts de charges</b>	<b>5 115</b>	<b>11 898</b>
<b>Utilisations des fonds dédiés</b>	<b>967 199</b>	<b>573 374</b>
<b>Autres produits</b>	<b>48 198</b>	<b>14</b>
<b>TOTAL I</b>	<b>8 207 279</b>	<b>8 235 421</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Variation de stock		1 292
Autres achats et charges externes	668 921	626 701
Aides financières	5 258 111	5 094 772
Impôts, taxes et versements assimilés	78 583	82 324
Salaires et traitements	769 404	783 043
Charges sociales	294 199	273 383
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	184 027	190 977
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	851 225	972 369
Autres charges	175	
<b>TOTAL II</b>	<b>8 104 645</b>	<b>8 024 861</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>102 634</b>	<b>210 560</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 218	1 666
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		1 200
Différences positives de change	2 159	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III</b>	<b>3 377</b>	<b>2 866</b>
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	169	872
Différences négatives de change	20	802
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV</b>	<b>189</b>	<b>1 675</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>3 188</b>	<b>1 192</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>105 822</b>	<b>211 752</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opération de gestion	6 876	170
Sur opération en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>	<b>6 876</b>	<b>170</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>		
Sur opérations de gestion	2 189	655
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL VI</b>	<b>2 189</b>	<b>655</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>4 687</b>	<b>485</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>		
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>	<b>1 381</b>	<b>1 308</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>8 217 532</b>	<b>8 238 457</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>8 108 404</b>	<b>8 028 497</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>109 128</b>	<b>209 960</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	84 391	20 305
<b>TOTAL</b>	<b>84 391</b>	<b>20 305</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuites de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	84 391	20 305
<b>TOTAL</b>	<b>84 391</b>	<b>20 305</b>



---

# CROD (Compte de résultat par origine et par destination) 2021 - 2022

---

SEL  
Association loi 1901

---

*AGO du 13 décembre 2022*

---

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	30/06/2022		30/06/2021	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>7 070 763</b>	<b>7 070 764</b>	<b>7 631 653</b>	<b>7 631 653</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie	3 690	3 690	2 960	2 960
1.2 Dons, legs et mécénat	6 970 981	6 970 982	7 428 975	7 428 975
- Dons manuels	6 912 669	6 912 669	6 731 135	6 731 135
- Legs, dotations et assurances vie	26 500	26 500	666 891	666 891
- Mécénat	31 813	31 813	30 948	30 948
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	96 092	96 092	199 718	199 718
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>77 009</b>		<b>27 527</b>	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	77 009		27 527	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>102 561</b>		<b>5 904</b>	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>967 199</b>	<b>967 199</b>	<b>573 374</b>	<b>573 374</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 217 532</b>	<b>8 037 963</b>	<b>8 238 457</b>	<b>8 205 027</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>5 968 386</b>	<b>5 867 780</b>	<b>5 841 161</b>	<b>5 841 161</b>
1.1 Réalisées en France	85 417	85 417	106 017	106 017
- Actions réalisées par l'organisme	85 417	85 417	106 017	106 017
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger	5 882 969	5 782 363	5 735 144	5 735 144
- Actions réalisées par l'organisme	624 858	624 858	640 373	640 373
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	5 258 111	5 157 505	5 094 771	5 094 771
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>513 280</b>	<b>513 280</b>	<b>496 118</b>	<b>496 118</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	513 280	513 280	496 118	496 118
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>774 133</b>	<b>594 563</b>	<b>717 543</b>	<b>684 112</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>	<b>1 381</b>		<b>1 308</b>	
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>851 225</b>	<b>851 225</b>	<b>972 369</b>	<b>972 369</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 108 405</b>	<b>7 826 848</b>	<b>8 028 497</b>	<b>7 993 759</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>109 127</b>	<b>211 115</b>	<b>209 960</b>	<b>211 267</b>



---

# CER (Compte Emplois- Ressources) 2021 - 2022

---

SEL  
Association loi 1901

---

*AGO du 13 décembre 2022*

---

EMPLOIS PAR DESTINATION	30/06/2022	30/06/2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	30/06/2022	30/06/2021
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>5 867 780</b>	<b>5 841 161</b>	<b>1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
1.1 Réalisées en France	85 417	106 017	1.1 Cotisations sans contrepartie	3 690	2 960
- Actions réalisées par l'organisme	85 417	106 017	1.2 Dons, legs et mécénats	6 970 982	7 428 975
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	6 912 669	6 731 135
1.2 Réalisées à l'étranger	5 782 363	5 735 144	- Legs, donations et assurances-vie	26 500	666 891
- Actions réalisées par l'organisme	624 858	640 373	- Mécénats	31 813	30 948
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	5 157 505	5 094 771	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	96 092	199 718
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>513 280</b>	<b>496 118</b>			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	513 280	496 118			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>594 563</b>	<b>684 112</b>			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>6 975 623</b>	<b>7 021 391</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>7 070 764</b>	<b>7 631 653</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>			<b>2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>		
<b>5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>851 225</b>	<b>972 369</b>	<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>967 199</b>	<b>573 374</b>
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>211 115</b>	<b>211 267</b>	<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>8 037 963</b>	<b>8 205 027</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 037 963</b>	<b>8 205 027</b>

<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>223 064</b>	<b>14 173</b>
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	211 115	211 267
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 8 992	- 2 376
<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>425 187</b>	<b>223 064</b>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	30/06/2022	30/06/2021	RESSOURCES DE L'EXERCICE	30/06/2022	30/06/2021
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
Réalisées en France	72 228	7 688	Bénévolat	84 391	20 305
Réalisées à l'étranger	72 228	7 688	Prestations en nature	84 391	20 305
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>9 179</b>	<b>8 267</b>	Dons en nature		
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 984</b>	<b>4 351</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>84 391</b>	<b>20 305</b>	<b>TOTAL</b>	<b>84 391</b>	<b>20 305</b>

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	30/06/2022	30/06/2021
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	1 019 711	620 716
(-) Utilisation	967 199	573 374
(+) Report	851 225	972 369
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	903 737	1 019 711



AGO du 13 décembre 2022

---

# Annexes comptables

---

Exercice relatif à la  
période comprise entre  
le 01 juillet 2021  
et le 30 juin 2022

---

SEL  
Association loi 1901

---



# ANNEXES COMPTABLES

## 1) Description de l'objet social, des activités, missions sociales et moyens mis en œuvre

L'association SEL (Service d'Entraide et de Liaison), fondée en juin 1984, est régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée, le décret du 16 août 1901 modifié et autres textes d'application. Elle a pour but de venir en aide aux personnes en difficulté et plus particulièrement aux enfants dans les pays les plus pauvres, d'aider au financement et à la réalisation de secours d'urgence et de projets de développement dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et de toute autre action se rapportant à son objet, de contribuer à sensibiliser et à éduquer tout public, notamment des pays occidentaux, à la lutte contre la pauvreté.

Les moyens d'action sont essentiellement l'organisation en France et à l'étranger, directement ou par l'intermédiaire de toute structure privée ou publique, de toutes manifestations à caractère social et philanthropique telles que :

- Réunions d'informations,
- Conférences,
- Collectes,
- Parrainages,
- Publications, projections audio-visuelles,
- Envoi de fonds, de matériel et de personnel qualifié,
- Des réflexions et des actions directement ou en partenariat avec des associations partageant les mêmes objectifs, la réalisation ou la participation à des campagnes de sensibilisation, la création d'outils de communication, y compris numériques ....

## 2) Faits notables sur l'exercice

### 2-1) Crise sanitaire et reprise des activités en présentiel

Les effets des vagues successives de la Covid 19 ont conduit le SEL à devoir s'adapter. Le dispositif de télétravail est désormais bien entré dans les pratiques du SEL. Progressivement, les événements en présentiel ont pu reprendre sur l'exercice, ainsi que les voyages terrain, avec un effet « rattrapage » des années Covid (les dépenses de voyages sont d'ailleurs passées de 10 k€ l'année dernière à 56 k€ cette année).

### 2-2) Situation économique

En ce qui concerne l'inflation galopante en Europe, le SEL a dû adapter sa grille des rémunérations afin de suivre l'évolution du SMIC et le niveau d'inflation. L'impact s'est peu senti sur l'exercice, mais concernera davantage le suivant.

### 2-3) Démarrage du projet NEOSYS 2.0

Le projet informatique NEOSYS 2.0 a débuté en novembre 2021 avec l'élaboration de la maquette du système d'information. Le prestataire qui effectue la maîtrise d'ouvrage est la société AGL. Suite à l'élaboration de la maquette, le lot 1 du projet a pu être lancé, sur la refonte de la base contacts. Les charges liées à ce projet se sont élevées à 47 k€ sur l'exercice et ont été classées en « immobilisations en cours ». Elles feront l'objet d'amortissements à compter de la mise en production du lot 1 prévue fin 2022.

## 2-4) Démarrage du projet de lampes solaires au Kenya avec Compassion Kenya, l'ADEME et Schneider Electric

L'exercice a été marqué aussi par le démarrage du projet de lampes solaires avec Compassion Kenya, financé par des subventions de l'ADEME qui financent les achats de lampes solaires, et par une subvention de la Fondation Schneider Electric qui finance les frais d'étude d'impact et certaines dépenses de suivi du projet par Compassion Kenya. Globalement, l'impact du projet est neutre sur le résultat puisque les subventions de l'ADEME couvrent les achats de lampes Schneider sur l'exercice 2021-2022.

## 3) Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2022 ont été établis en conformité avec le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié relativement au plan comptable général et selon les dispositions du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018, modifié relativement aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et modifié par le règlement ANC n° 2020-08. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et selon la nouvelle réglementation en vigueur concernant les associations, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des impacts, résultant de la première application du règlement ANC n°2018-06, décrits ci-dessous,
- Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable sur l'exercice 2021-2022.

## 4) Immobilisations

### 4-1) Tableau des valeurs brutes des immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Immobilisations incorporelles	30/06/2021	Acquisitions	Diminutions	Transferts	30/06/2022
<b>Valeurs brutes</b>					
Plateforme de traduction Web					-
Logiciels réseau					-
Site Web	26 160				26 160
NeoSys - outil métier	419 781				419 781
Immobilisations en cours		47 289			47 289
<b>TOTAL</b>	<b>445 941</b>	<b>47 289</b>		-	<b>493 230</b>

Il n'y a pas eu sur l'exercice de nouvelles immobilisations incorporelles. Les dépenses informatiques sur NEOSYS ont porté sur de la maintenance et de la correction de dysfonctionnements.

Immobilisations corporelles Valeurs brutes	30/06/2021	Acquisitions	Diminutions	30/06/2022
Bureaux 157 r Blains 92220 Bagneux	615 000			615 000
Ravalement	181 943			181 943
Bureaux / Équipements techniques	294 818			294 818
Bureaux / Agencements	50 483	1 740		52 223
Système téléphonique	8 807			8 807
Mobilier de bureau	22 163	3 249		25 412
Matériel informatique	60 667	2 685	19 972	43 380
Matériel audio-vidéo	7 002	2 408	1 450	7 960
Autres immobilisations corporelles	-			-
<b>TOTAL</b>	<b>1 240 883</b>	<b>10 082</b>	<b>21 422</b>	<b>1 229 543</b>

Immobilisations financières Valeurs brutes	30/06/2021	Acquisitions	Diminutions	30/06/2022
Participation OIKO CRÉDIT	1 124			1 124
Action Logement	4 743			4 743
Nantissement SG Compte à terme	150 000		110 000	40 000
Autres titres	1 400			1 400
Dépôts et cautionnements	5 300			5 300
<b>TOTAL</b>	<b>162 567</b>			<b>52 567</b>

#### 4-2) Tableau des amortissements des immobilisations

Immobilisations incorporelles Amortissements	Taux et mode d'amortissement	Cumul des dotations au 30/06/2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul des dotations au 30/06/2022
Site WEB	33,33 L	24 292	1 868		26 160
NEOSYS	33,33 L	279 854	139 927		419 781
<b>TOTAL</b>		<b>304 146</b>	<b>141 795</b>		<b>445 941</b>

Pour mémoire, suite aux réflexions sur un futur projet informatique concernant NEOSYS, l'amortissement de l'outil métier a été accéléré, suite à décision du CA le 26 novembre 2020, validée par l'AGO du 17/12/2020. Il est ainsi totalement amorti au 30/06/2022. Le site WEB est également totalement amorti.

Immobilisations corporelles Amortissement	Taux et mode d'amortissement	Cumul des dotations au 30/06/2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul des dotations au 30/06/2022
Bureaux 157 r Blains 92220 Bagneux / construction	Néant	92 216			92 216
Bagneux / Ravalement	6,67 L	78 876	12 130		91 005
Bureaux / Équipements techniques	5,00 L	183 823	14 948		198 771
Bureaux / Agencements	10,00 L	47 234	973		48 207
Système téléphonique	10,00 L	7 252	988		8 240
Mobilier de bureau	20,00 L	17 410	2 217		19 627
Matériel informatique	10,00 L	45 524	10 442	19 972	35 994
Matériel audio-vidéo	25,00 L	3 941	533	1 450	3 024
<b>TOTAL</b>		<b>476 274</b>	<b>42 231</b>	<b>21 422</b>	<b>497 084</b>

### 4-3) Amortissements des immobilisations

Ils sont pratiqués conformément aux règlements CRC 2002-10 et 2004-6, abrogés par le 2014-03. La dotation aux amortissements des immobilisations est calculée selon la méthode linéaire avec application d'un prorata temporis aux taux couramment utilisés pour chaque catégorie d'immobilisations. Depuis la clôture de l'exercice clos au 30 juin 2016, la base amortissable retenue pour l'immeuble de bureau du siège social, déterminée par différence entre le prix d'acquisition et la valeur résiduelle, ressort à zéro. De ce fait, aucune dotation aux amortissements complémentaire n'est comptabilisée au titre de cet immeuble.

## 5) Stocks

### 5-1) Mode de valorisation

Les stocks sont évalués sur la base des coûts externes de développement et de fabrication.

Un inventaire physique du stock, constitué à la fois du stock en dépôt et sur site, est réalisé à chaque clôture. La valeur comptable globale des stocks est nulle au 30/06/2022.

### 5-2) Dépréciation des stocks : Provision pour stocks à rotation lente

Aucune dépréciation du stock n'a été constatée.

## 6) Créances et comptes rattachés, charges constatées d'avance

	en k€
<b>CREANCES ET COMPTES RATTACHES :</b>	
Fournisseurs : avances et acomptes	0,4
Avances sur voyages	0,5
Produits à recevoir-Participation aux frais	0
Produits à recevoir sur dons projets (dont 20 k€ course des Héros)	22
Produits à recevoir – subvention ADEME	100,6
Produits à recevoir – facturation SEL Belgique	1,3
Produits à recevoir – autres	1,1
<b>TOTAL</b>	<b>126</b>

Le recouvrement de ces montants doit intervenir dans le courant de l'exercice 2022/2023.

Les **charges constatées d'avance** s'élèvent à **39 k€** et correspondent à diverses factures payées d'avance pour l'exercice suivant.

## 7) Valeurs Mobilières de Placement et Disponibilités

### 7-1) Valeurs Mobilières de Placement : Règles et méthodes

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Les cessions sont comptabilisées selon la méthode FIFO. Le Contrat de capitalisation formule Option Flexi, souscrit le 10/04/2019, comprend une clause de garantie avec une protection du capital souscrit à une échéance de 4 ans, soit le 31/12/2023. Le contrat comprend une portion de diversification sensible à l'évolution des marchés (évolutions négatives depuis le début de l'année 2022). L'intention étant de conserver cet actif jusqu'à l'échéance du 31/12/2023, il n'est pas nécessaire de passer une provision pour dépréciation, étant donné la garantie. Cependant, la valeur brute est diminuée chaque année des frais de gestion et frais de garde des titres qui seront déduits du capital lors de la liquidation.

### 7-2) Tableau des Valeurs Mobilières de Placement

VMP	Valeur brute 30/06/2021	Dotation Prov	Reprise prov	Valeur nette 30/06/2022
CNP One Capi (LBP)	335 989	5 491		330 498

### 7-3) Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à **1 904 k€**, dont 1 132 k€ sur livrets d'épargne et 8 k€ pour les caisses en euro et en devises :

30/06/2022	en k€
<b>COMPTES BANCAIRES et CAISSES :</b>	
Société Générale (Compte courant)	663
Société Générale Livret	1 034
La Banque Postale Compte courant B1	53
La Banque Postale Compte courant B2	23
La Banque Postale Livret	86
Crédit Mutuel (Compte courant)	1
Crédit Mutuel (Livret)	12
Banque suisse CLER	24
Caisse en Euro	6
Caisse en devises	2
<b>TOTAL</b>	<b>1 904</b>

## 8) Fonds propres

### 8-1) Tableau de variation global

	Solde au 01/07/2021	Affectation Résultat N-1	Résultat N	(+) ou (-) des Fonds propres	Solde au 30/06/2022
Fonds propres sans droit de reprise	467 325				467 325
Fonds propres avec droit de reprise	113 353			(20 000)	93 353
<b>Réserve d'invest.</b>					
Réserve sans affectation					
Réserve non affectée	379 466			(140 000)	239 466
Réserve affectée projet NEOSYS	100 000			100 000	200 000
Réserves affectées à Haïti	2 566				2 566
Réserves affectées à la sensibilisation				40 000	40 000
Report à nouveau	28 307	209 960			238 267
<b>Résultat</b>	<b>209 960</b>	<b>(209 960)</b>	<b>109 128</b>		<b>109 128</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 300 976</b>	<b>-</b>	<b>109 128</b>	<b>(20 000)</b>	<b>1 390 104</b>

### 8-2) Commentaires

Un remboursement d'apport avec droit de reprise a eu lieu sur l'exercice le 22/12/2021 pour 5 000 euros.

Un apport de 15 000 euros avec droit de reprise a été transformé en don le 05/03/2022.

L'affectation du résultat et la variation des fonds propres au cours de l'exercice relèvent entièrement de la générosité du public.

## 9) Fonds dédiés

Il s'agit, à la clôture de l'exercice, de la partie des ressources affectées par les donateurs du SEL à des projets définis, et qui n'a pas encore pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le montant global des fonds dédiés est de 904 k€ (en diminution de 116 k€, soit moins 13%). La baisse des fonds dédiés s'explique par un niveau de fonds dédiés exceptionnellement élevés l'année précédente, s'expliquant notamment par l'utilisation prioritaire des legs et assurance-vie pour financer des projets, y compris avec Compassion (projets de financement d'unités mères / enfants). Sur 2021/2022, les legs et assurance-vie ont été beaucoup moins élevés, et les aides financières versées ont permis de réduire le niveau de fonds dédiés.

Nature des projets et caractéristiques	Solde au 30/06/2021	Utilisation fonds dédiés	Reports fonds dédiés	Solde au 30/06/2022
Parrainage	45 000	45 000	7 452	7 452
P.Plus, cadeaux et dons/parrainage	149 713	127 001	40 470	63 182
Ticket-Repas	37 287	37 287	93 432	93 432
Dons sur Ticket-Repas	254 862	254 862	331 384	331 384
Développement général et Domaines	425 424	418 904	316 318	322 838
Secours Urgence Général	13 706	6 403	10 280	17 582
Secours Urgence Sahel	11 070	4 940		6 130
Secours Urgence Burkina Faso	22 018	22 018	15 133	15 133
Secours Urgence Moyen-Orient	974	0	144	1 118
Secours Urgence Coronavirus	39 142	33 876	9 229	14 495
Secours Urgence Madagascar	16 236	12 628	4 614	8 222
Secours urgence Haïti	0	0	13 727	13 727
Secours Urgences Liban	4 280	4 280	9 043	9 043
<b>TOTAL</b>	<b>1 019 711</b>	<b>967 199</b>	<b>851 225</b>	<b>903 738</b>

Les fonds dédiés proviennent uniquement de ressources liées à la Générosité du Public. Il n'y a pas eu de transfert au cours de l'exercice, ni de remboursement de fonds dédiés. Il n'y a pas de fonds dédiés supérieurs à deux ans.

## 10) Emprunts

	Capital restant dû	Dont à moins d'un an	Objet
Société Générale	0		Système d'information
Particuliers	28 362		
Particuliers	16 620		
<b>Montant total</b>	<b>44 982</b>		

Les emprunts restants au 30 juin 2022.

Prêts faits par des particuliers soucieux de soutenir l'activité humanitaire (capital restant dû 45 k€) : pas de remboursement sur l'exercice.

	30/06/2021	Souscriptions	Remboursements	30/06/2022
Société Générale	34 101		34 101	0
Particuliers	28 362			28 362
Particuliers	16 620			16 620
<b>Montant total</b>	<b>79 083</b>		<b>34 101</b>	<b>44 982</b>

Les souscriptions et remboursements sur l'exercice.

## 11) Autres dettes :

30/06/2022	en k€
<b>AUTRES DETTES :</b>	
Fournisseurs et comptes rattachés (fact non parvenues)	167
Dettes sociales et fiscales	211
Versements parrainages Compassion (juin 2022)	428
Charges à payer	28
Produits constatés d'avances sur parrainages	57
<b>TOTAL</b>	<b>891</b>

Les échéances des dettes sont toutes à moins d'un an.

### **11-1) Charges à payer**

- Factures non parvenues pour 26 k€
- Taxes, personnel et organismes sociaux pour 211 k€
- Engagement à payer sur projets de développement pour 20 k€
- Diverses charges à payer pour 8 k€

### **11-2) Autres dettes**

- Parrainages dus pour 428 k€ en raison du décalage d'un mois entre réception des fonds et envoi à Compassion

### **11-3) Provision pour congés payés**

Elle est incorporée aux comptes (dettes sociales pour 200 k€) selon un inventaire nominatif des congés dus et valorisée sur la base des salaires au 30/06/2022

### **11-4) Comptes de régularisation**

- Produits constatés d'avance pour 57 k€ : Parrainages payés d'avance par les parrains.

## **12 Engagements hors bilan**

### **12-1) Garanties données :**

L'emprunt de 200 k€ contracté en avril 2017, sur 5 ans pour le financement des développements du système d'information a été totalement remboursé en avril 2022. Le nantissement en 2<sup>ème</sup> rang à hauteur de 40 k€ sur le compte à terme SG a été débloqué. Les fonds ont été transférés sur le livret SG début juillet 2022.

### **12-2) Engagements donnés (montants restants à verser) relatifs aux protocoles d'accord (projets de développement) concernant les exercices suivants dans l'attente de la levée de conditions suspensives :**

#### **Projets hors TR :**

- 48 609 €, RAPS (Tchad). Projet Triennal de renforcement des capacités locales des Organisations de Base (OB) en agroécologie. Conditions suspensives : réception des rapports intermédiaires et bon déroulement du projet.
- 13 340 €, AEST (Tchad). Renforcement de capacités médicales. Conditions suspensives : réception des rapports intermédiaires et bon déroulement du projet.
- \$ 14 163, BYK (République Démocratique du Congo). Mission à Boendé de lutte contre la prostitution. Projet sur 3 ans. Subvention versée en 2 fois, sous réserve de réception des rapports intermédiaires prévus et du bon déroulement des activités.
- 3 389 €, Kheur Guney (Burkina Faso). Formation menuiserie 2020-2023. Conditions suspensives : sous réserve du bon déroulement du projet, de réception des rapports dus et de disponibilité des fonds au SEL.
- 25 054 €, HEK (Tchad). Renforcement de capacités des structures des ACT (équipement + 6 bourses médicales). Sous condition de la réception des rapports prévus et du bon déroulement du projet.



- 27 795 €, VOLDEB (Bénin). Projet Agricole d'Adaptation au Changement Climatique PHASE 2. Projet sur 3 ans avec versement annuel. Conditions suspensives : Chaque versement sera conditionné à la bonne réception de rapports satisfaisants faisant état de l'avancement des activités sur l'année écoulée, ainsi qu'à la validation par le SEL du budget détaillé pour chaque année à venir.
- 14 408 €, AMIN (Niger). Formation professionnelle pour jeunes femmes. Projet sur 3 ans, versement annuel. Conditions suspensives : sous condition de la réception des rapports prévus, du bon déroulement du projet et de la disponibilité des fonds au SEL.
- 3 727 €, SECADUR (République du Cameroun). Renforcement des capacités entrepreneuriales des jeunes. Projet sur 2 ans, versement annuel. Sous condition de la réception du rapport intermédiaire, du bon déroulement du projet et de la disponibilité des fonds au SEL
- \$ 36 224, DDC/CEC (République Démocratique du Congo). Réhabilitation de 10 pompes. projet sur 2 ans, versement annuel. Sous condition de la réception du rapport intermédiaire, du bon déroulement du projet et de la disponibilité des fonds au SEL.
- 19 541 €, JEM MALI (Mali). Jardin maraîcher à Yassalam. Subvention versée en 2 fois. Sous réserve de réception des rapports intermédiaires prévus et du bon déroulement des activités.
- 4 443 €, BETELA (Madagascar). Aide alimentaire et reconstruction après le cyclone Batsirai. Subvention versée en 2 fois. Sous réserve de réception des rapports intermédiaires prévus et du bon déroulement des activités.

#### **Financement mixte Projets et TR :**

- \$ 93 522, CEPROMOR (République Démocratique du Congo). Programme Intégré de Développement CEPROMOR. Financement en 4 versements trimestriels (dont une partie de chaque versement trimestriel est un TR régulier TR32 : \$ 6 000). Conditions suspensives : sous condition du bon déroulement du projet et de réception des rapports intermédiaires dans les temps
- 6 646 €, 2INOG (Burkina Faso). Gestion de centres d'éveil pour les enfants déplacés à Kaya - An 2. Subvention versée en 4 fois, sous condition de la réception du rapport intermédiaire, du bon déroulement du projet et de la disponibilité des fonds au SEL.

#### **Tickets Repas :**

- \$ 4 360, BYS (République Démocratique du Congo). Appui à l'orphelinat CEFMC Bomoyi Ya Sika. Projet Ticket-Repas en test : 2ème année versement trimestriel
- 12 934 €, CASA GRANDE (Bénin). Appui à la nutrition et l'éducation des enfants handicapés et vulnérables An 2

#### **Parrainage Madagascar :**

- 11 400 €, FTA (Madagascar) : Projet relais parrainage 2019 – 2023. Projet sur 4 ans : un versement annuel en avril. Le versement d'avril 2021 n'a pas pu être fait car le projet a pris du retard et le rapport intermédiaire a été envoyé en juin 2022. Nous attendons le rapport financier de 2020-21 et 2021-22 pour envoyer la subvention annuelle.

### **12-3) Indemnités de fin de carrière**

Le SEL, en tant que petite structure, a estimé les indemnités de départ à la retraite du personnel, au moyen d'une formule simplifiée de calcul qui ne prend en compte ni l'évolution des salaires ni la probabilité de non-présence dans l'association à l'âge de la retraite.

Le calcul est effectué salarié par salarié, en fonction du salaire actuel, en tenant compte de l'année de naissance et de l'ancienneté au moment du départ en retraite au taux plein. En l'absence d'accord collectif, c'est l'indemnité de base qui est retenue.

L'engagement s'élève à 138 989 € au 30 juin 2022.

### 13) Contributions volontaires et en nature

Le SEL bénéficie des services de 181 bénévoles pour des tâches très variées : traduction, tâches administratives, représentation du SEL dans les régions de France, etc.

Les membres du Conseil d'Administration du SEL exercent leur mandat de façon bénévole.

Les temps passés sont valorisés au coût horaire du SMIC charges sociales comprises.

Classification	Description	Quantité (nombre d'heures)	Valorisation (en euros)
Mission sociale	Traduction, courriers parrainage	5 689	61 726
Mission sociale	Commission des projets	483	
Mission sociale	Visite Terrain	485	10 503
Fonctionnement	Réunions Conseil d'Administration et Bureau	271	2 984
Fonctionnement	Commission risques	4	
Recherche de fonds	Représentation dans les régions de France	846	9 179
<b>Total bénévolat</b>	<b>Valorisation au SMIC horaire</b>	<b>7 778</b>	<b>84 391 €</b>

### 14) Informations diverses

#### 14-1) Effectif moyen salarié par catégorie au 30 juin 2022

Cadres	Non-cadres
11 (contre 9 en N-1)	16,10 (contre 18,34 en N-1)

#### 14-2) Salaires annuels des trois plus hauts cadres dirigeants salariés

Les trois plus hauts cadres dirigeants salariés perçoivent un salaire annuel brut cumulé de 129 193 €.

Les membres du conseil d'administration sont bénévoles non rémunérés.

#### 14-3) Ventilation des produits par secteur

	en k€	
Dons parrainage	4 646	56,5%
Dons projets de développement	1 739	21,2%
Dons secours urgence	356	4,3%
Autres dons (Défi Michée, sensi, abandon frais bénévoles)	10	0,1%
Dons non affectés	162	1,9%
Dons issus du mécénat	32	0,4%
Dons issus de l'assurance-vie	26	0,3%
Contributions financières Fondation SEL	71	0,9%
Contributions d'autres organismes	25	0,3%
Subventions perçues	103	1,3%
Utilisation de fonds dédiés	967	11,8%
Cotisations et abonnements	4	0,04%
Vente de biens et services	13	0,16%
Transfert de charges d'exploitation	5	0,06%
Immo corporelle en cours	47	0,6%
Produits financiers	3	0,03%
Produits exceptionnels	7	0,08%
<b>TOTAL</b>	<b>8 217</b>	<b>100,0%</b>

#### 14-4) Détails legs, donations et assurance-vie au compte de résultat

	en k€
<b>PRODUITS (A) :</b>	<b>26</b>
Montant perçu au titre de l'assurance-vie	26
Montant de la rubrique de produits « legs ou donation »	0
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	0
<b>CHARGES (B) :</b>	<b>0</b>
VNC des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	0
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE (A-B) :</b>	<b>26</b>

#### 15) Compte de Résultat par Origine et par Destination (CROD)

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018. Ce tableau présente le compte de résultat par nature selon une approche analytique permettant d'identifier l'origine des ressources et leurs emplois par destination. Au regard du compte de résultat, plusieurs retraitements mentionnés dans le règlement sont réalisés et notamment la distinction entre les produits liés à la générosité (GP) et les produits non liés à la générosité (NGP), et la compensation entre les produits et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées.

La définition des missions sociales est conforme aux statuts et au projet associatif du SEL, a été arrêtée par le Conseil d'Administration du 18/03/2010, avec des modifications mineures le 22/11/2019 et le 08/06/2021. La direction financière est chargée de veiller au respect de la définition des missions sociales, des règles invariables d'allocation des dépenses et des recettes, de leur mise à jour, selon des événements exceptionnels ou rendue nécessaire par l'évolution réglementaire ou économique.

##### **Charges par destination**

Les principes et règles de gestion permettant de déterminer les charges par destination correspondent aux règles définies antérieurement pour élaborer la colonne « Emploi » du compte d'emploi annuel des ressources et ont été maintenues au 30/06/2022. Les règles précisées par le nouveau règlement ne sont pas de nature à remettre en cause les méthodes appliquées et sont présentées ci-après.

##### **Affectation des charges et répartition des coûts**

Chaque poste du compte de résultat par destination enregistre des charges engagées directement par l'entité pour leur réalisation et/ou des charges indirectes réparties selon des règles d'affectation prédéfinies.

## **Produits par origine**

Les produits sont enregistrés dans le respect de la volonté des donateurs ou des partenaires.

Les produits liés à la générosité du public comprennent principalement des dons manuels, des legs, donations et assurances vie, des mécénats et les quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes.

Les produits non liés à la générosité du public comprennent principalement des ventes de prestations de service et les concours publics et subventions d'exploitation.

## **Ressources affectées et appels**

Les ressources sont affectées à des projets spécifiques, selon l'objet de l'appel. Sont considérées comme des appels : les campagnes permanentes et les campagnes ponctuelles, déclarées à la préfecture. Les ressources, issues d'un appel ne précisant pas le financement d'une action particulière définie préalablement par les instances statutaires ou dont l'objet est le financement de l'ensemble des activités de l'association, sont enregistrées comme « Non affecté ». Les ressources reçues spontanément en dehors d'un appel sont affectées au plus proche de la volonté du donateur.

## **16) Compte d'Emploi des Ressources (CER)**

Le Compte d'Emploi des Ressources reprend les charges du compte de résultat en les classant par destination :

- Missions sociales, ventilées entre celles réalisées en France et celles réalisées à l'étranger.
- Frais de recherche de fonds
- Frais de fonctionnement

### **16-1) Le CER, présentation générale**

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément au règlement ANC n° 2018-06, complété du règlement ANC n° 2020-08.

Le CER reprend les rubriques du compte de résultat par origine et destination correspondant aux colonnes « Générosité du public ».

### **16-2) Définition des missions sociales du Service d'Entraide et de Liaison (SEL)**

#### **16-2-1) Préambule**

**Cette définition, conforme aux statuts et au projet associatif du SEL, a été arrêtée par le Conseil d'Administration du 18/03/2010, avec des modifications mineures le 22/11/2019 et le 08/06/2021**

Le SEL, association protestante de solidarité internationale, a comme objectif d'améliorer les conditions de vie des personnes et populations en situation de pauvreté dans les pays en développement.

Créé par l'Alliance Évangélique Française en 1980, ses activités reposent sur l'enseignement biblique qui associe la Parole et les actes pour transmettre l'amour de Dieu. C'est pourquoi le SEL travaille également en partenariat avec des

organisations chrétiennes qui ont la préoccupation de prendre en compte l'ensemble des besoins humains (physiques, matériels, économiques, spirituels, etc.) des bénéficiaires finaux.

Le SEL mène une action humanitaire. Le financement qu'il octroie à ses partenaires s'inscrit dans ce cadre. Ceux-ci déploient leur action au-delà des considérations religieuses, politiques et ethniques.

#### **16-2-2) Mission sociale « Parrainage »**

Les programmes de parrainage du SEL donnent la priorité à l'action en faveur d'un enfant en particulier. Grâce à un soutien financier et à la correspondance avec un parrain qui prie aussi pour lui, chaque enfant parrainé reçoit une aide efficace pour briser le cercle vicieux de la pauvreté. Les partenaires sur place, dans les pays en développement, agissent dans les domaines suivants : soutien scolaire, suivi médical et soutien alimentaire, activités sociales et culturelles, enseignement chrétien.

#### **16-2-3) Mission sociale « Projets de Développement »**

Le SEL participe au financement de projets visant à améliorer les conditions de vie des populations des pays du Sud, et en particulier en Afrique francophone.

Ces projets, élaborés et initiés par les partenaires sur place, en concertation avec les populations concernées, font l'objet d'analyse et de conseil par une commission spécialisée du SEL.

Les domaines d'intervention sont notamment : l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'appui aux activités économiques non agricoles (Impulsion économique), l'agriculture, l'accès aux soins et aux médicaments, l'aide alimentaire pour les enfants (Ticket-Repas).

#### **16-2-4) Mission sociale « Secours d'Urgence »**

Le SEL apporte une aide lors de situations d'urgence, principalement dans les pays en développement. Ce soutien financier peut consister en trois aspects : premiers secours, mise en place d'une aide transitoire, phase de réhabilitation.

Le SEL privilégie ses partenaires locaux, ou fait appel à une organisation membre d'un réseau auquel appartient le SEL.

#### **16-2-5) Mission sociale « Sensibilisation »**

Le SEL contribue à promouvoir la réflexion sur des thèmes en lien avec le développement, tels que l'eau, l'Afrique, l'enfance, la dette des pays pauvres, la libération du sous-développement, la condition des femmes, la santé, le microcrédit, l'agriculture, l'environnement, le commerce équitable, la mission intégrale.

Ses moyens d'action sont la création et la mise à disposition d'outils d'animation, de réflexion générale et biblique, d'interpellation sur les questions liées à la pauvreté, ainsi que le partenariat avec d'autres associations poursuivant ce but, et la reprise des activités du Défi Michée réintégré dans le SEL.

#### **16-2-6) Mission sociale « Aide aux artisans » :**

Cette mission a été arrêtée et le secteur fiscalisé également, au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

### **16-3) Principes d'affectation des charges dans le CER et clés de répartition**

L'affectation des dépenses aux différents postes du Compte d'Emploi des Ressources est validée par le Conseil d'Administration après un examen détaillé.

Chaque type de dépense est analysé en fonction de la définition précise validée par le Conseil d'Administration pour les missions sociales, afin de s'assurer qu'il correspond bien aux missions sociales du SEL.

Ensuite le Conseil d'Administration valide les éléments suivants à inscrire en missions sociales :

- Versements aux partenaires sur le terrain, dans les cadres du parrainage d'enfants, des projets de développement, du secours d'urgence ou de la sensibilisation.

- Coûts directs du personnel opérationnel. Ces coûts sont enregistrés au prorata du temps passé pour la mission sociale elle-même par chaque salarié concerné, sur la base de fiches de suivi des temps ou autre méthode adaptée au type de poste.

On distingue notamment :

- Parrainage : Les relations avec les parrains font partie de la mission sociale elle-même, qui consiste à créer du lien entre le parrain et l'enfant. Le personnel du SEL veille à instaurer et entretenir la relation avec le parrain.
- Projets de développement et secours d'urgence : La mission sociale est constituée de la gestion des projets de développement et d'urgence. Les échanges avec les partenaires sur le terrain font partie de la mission sociale, notamment par le suivi de la réalisation des projets financés. Il s'agit de l'élaboration des dossiers, du travail préparatoire réalisé dans le cadre de la démarche d'agrément avec la Commission des Projets (organe composé de bénévoles choisis pour leurs compétences spécifiques dans le Développement), du suivi des projets avec les partenaires (respect du cahier des charges, suivi financier). Le travail de relation avec les donateurs, concernant les projets de développement ou le secours d'urgence (échange de courrier, lettre de nouvelle, lettre de remerciement, préparation des dossiers en réponse à un engagement...) est affecté à la rubrique des frais de recherche de fonds (collecte, entretien de la collecte).
- L'action des directions opérationnelles (Département des projets, Département du parrainage) qui agissent pour les missions humanitaires et la gestion du travail de leur équipe.
- Sensibilisation : réalisation d'outils de sensibilisation, ainsi que toutes dépenses sur les activités reprises au Défi Michée.

Les autres coûts directs inscrits en mission sociale sont :

- les frais de déplacement sur le terrain par les personnes opérationnelles,
- les frais administratifs et d'expédition de la correspondance entre les parrains et les filleuls,
- les frais de locaux des bureaux des services parrainage, projets de développement, urgences et sensibilisation,
- les frais des pages du journal SEL Information consacrées à la Sensibilisation et au Défi Michée, ainsi que les numéros spéciaux, entrent dans la mission sociale « Sensibilisation ». Par ce moyen, le SEL contribue à promouvoir la réflexion sur les thèmes concernés,
- les frais de prélèvements bancaires automatiques, frais d'envoi de fonds, et frais bancaires de paiement en ligne, qui viennent se déduire du montant brut du don.
- les frais informatiques liés aux évolutions de Compassion, touchant directement les modalités de mise en œuvre des parrainages.

Sauf travail spécifique et documenté, le SEL n'affecte aucun frais de support (direction générale, RH, financière, maintenance informatique, maîtrise d'ouvrage informatique) à ses missions sociales. Ces frais sont enregistrés dans les frais de fonctionnement.

## Ratios/Emplois (infos du CER)

	30/06/2022	30/06/2021
<b>Missions sociales</b>	<b>84,12 %</b>	<b>83,19 %</b>
Versements	73,94 %	72,56 %
Coûts directs Missions sociales	10,18 %	10,63 %
Frais de support	15,88 %	16,81 %
Frais de recherche de fonds	7,36 %	7,07 %
Frais de fonctionnement	8,52 %	9,74 %

### 17) Continuité d'exploitation

Globalement, les charges sont stables par rapport à 2020-2021 (+1%). Les aides financières augmentent de 3,2%, cependant, les reports en fonds dédiés diminuent de 13% (les fonds dédiés étaient très hauts l'année d'avant du fait d'une année exceptionnelle avec 667 k€ d'assurances-vie qui ont fait l'objet d'aides financières). Les charges salariales sont stables et les autres achats et charges externes progressent de 6,7%, notamment en raison de la reprise des voyages sur le terrain. Dans le même temps, les ressources liées à la Générosité du Public dont les contributions financières reçues d'organismes (comme la Fondation du Protestantisme) perçues sur l'exercice sont de 7 070 764 €, ce qui représente 86 % du total des produits de l'exercice. Au total ils sont en baisse de 7,3% par rapport à l'exercice précédent. Les contributions financières venant d'organismes s'élèvent à 96 092 euros contre 199 718 euros l'année d'avant. Si l'on exclut les assurances-vie et les legs, les ressources liées à la générosité du public dont les contributions financières d'organismes augmentent de 3,2%. La baisse s'explique donc par la diminution importante des legs et assurances-vie sur l'exercice par rapport au précédent (26 k€ d'assurances-vie contre 667 k€ l'année dernière).

Les dons pour le parrainage restent stables (+0,1%), alors que les projets de développement font une évolution de +3,4%, notamment sur le domaine de l'agriculture, et les urgences évoluent de +32% (en particulier avec les crises sur le Burkina Faso et Haïti). A noter, l'évolution des dons non affectés de +28%.

La légère augmentation des charges (+1%), ainsi que la légère diminution des produits (-0,3%) expliquent le résultat positif de 109 128 euros, en repli par rapport à l'exercice précédent (bénéfice de 209 960 euros en 2020-2021).

En ce qui concerne le projet d'évolution du système d'information du SEL, NEOSYS, le démarrage des travaux a eu lieu en octobre 2021. L'évolution du projet se fera par module, à commencer par la base des contacts (donateurs et autres contacts externes). Une réserve supplémentaire de 100 000 euros a été inscrite au passif du bilan au 30/06/2021, portant la réserve NEOSYS 2.0 à 200 000 euros. Pour rappel, une accélération de l'amortissement des coûts de NEOSYS, l'outil actuel, pour le ramener à trois ans, a été appliquée sur les trois derniers exercices. Le projet NEOSYS 1.0 est ainsi totalement amorti au 30/06/2022.

Les décisions suivantes ont été prises par le conseil d'administration du 15 novembre 2022 :

- ✓ Taux de versement du parrainage simple : passage de 72% à 73% sur l'exercice 2021-2022, maintenu en 2022-2023,
- ✓ Taux de versement des projets de développement : 68% en 2021-2022, maintenu en 2022-2023

Ces décisions ont été prises afin d'assurer un résultat équilibré sur chacune des missions sociales.

- ✓ Changement de la date de clôture : l'exercice suivant aura une durée exceptionnelle d'un an et demi (31/12/2023).

Le résultat 2021-2022 est de 109 128 euros et le RAN est positif à 238 267 euros.

Enfin, la réserve de 2 566 euros affectée à Haïti, dont le déblocage a été validé par le conseil d'administration, a pu être utilisée sur l'exercice 2021-2022. Elle sera affectée lors de l'écriture d'affectation du résultat.

La continuité d'exploitation est assurée à la fin de l'exercice 2021-2022.